



AGENCE *de l'Olivier*

1527, RDN7 – Cap 7 - 83340 LE CANNET DES MAURES

Tel : 0494.501.112.

Fax : 0494.500.520

[✉ : contact@immobilier-olivier.com](mailto:contact@immobilier-olivier.com)

[🌐 : www.immobilier-olivier.com](http://www.immobilier-olivier.com)



Votre agence depuis plus de 20 ans

Vente - Location - Estimation

Gestion locative - Syndic

Le Cannet-des-Maures

HONORAIRES de TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire :

TARIFS 2025

Toutes taxes comprises

Prix des Biens	Jusqu'à 100000€	De 101 000€ à 200 000€	Puis jusqu'à 350 000€	Puis jusqu'à 450 000€	Au-delà de 450 000€
Montant des honoraires <i>A ne pas dépasser</i>	10 000€	7% avec minimum de 10 000€	6.5%	5.5%	5%

TERRAIN à Bâtir 10 % ou un minimum de 10 000€TTC

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

***ESTIMATION ET EVALUATION 0.15 % de la valeur estimée
avec un minimum de 180€ T.T.C**

HONORAIRES DE LOCATION y compris meublés à usage de résidence principale

(de plus d'1 an ou 9 mois pour les étudiants) :

1-Frais de recherche ou de négociation : 200 € TTC à la charge exclusive du mandant.

2-Frais de visite, constitution du dossier/ locataire, rédaction de bail :

Le montant des honoraires payés par le locataire ne peut excéder le montant payé par le bailleur.

Le montant des honoraires est inférieur ou égal au plafond défini par le décret n° 2014-890 du 01/08/2014, soit :

12€/m² Zone très tendue,

10€/m² Zone tendue

8€/m² Zone non tendue

2-1-Etat des lieux : *Quelque soit la Zone 3€/m² plafond défini par le décret n° 2014-890 du 01/08/2014*



MIEUX VIVRE L'IMMOBILIER
Garant : SO.CA.F. 26 rue de Suffren – 75015 Paris
Carte Professionnelle de Transaction et de Gestion n° 83022017000021794 –
Délivrée par la CCI de Toulon.
RCS 340 766 765



AGENCE *de l'Olivier*

1527, RDN7 – Cap 7 - 83340 LE CANNET DES MAURES

Tel : 0494.501.112.

Fax : 0494.500.520

[✉: contact@immobilier-olivier.com](mailto:contact@immobilier-olivier.com)

[🌐: www.immobilier-olivier.com](http://www.immobilier-olivier.com)



Votre agence depuis plus de 20 ans

Vente - Location - Estimation

Gestion locative - Syndic

Le Cannet-des-Maures

HONORAIRES

ADMINISTRATEUR DE BIENS

HONORAIRES DE GESTION LOCAUX NUS A USAGE D'HABITATION :

- Un taux de 8.40% TTC. des encaissements est appliqué dans le cadre de notre mission courante.
- **Garantie des loyers** 2.90 % T.T.C.
- **Honoraires de rédaction d'acte** : Honoraires selon loi Alur du 24 Mars 2014. Forfait minimum 200€ TTC.

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE :

De 100 € à 200€ TTC. par lot principal.

Et un forfait minimum de 2000€ TTC /an pour les immeubles de moins de 9 lots principaux.



MIEUX VIVRE L'IMMOBILIER
Garant : SO.CA.F. 26 rue de Suffren – 75015 Paris
Carte Professionnelle de Transaction et de Gestion n° 83022017000021794 –
Délivrée par la CCI de Toulon.
RCS 340 766 765